



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 12 Subvention (460.000 euros), avenant à convention avec le Mouffetard – Théâtre des arts de la marionnette à Paris (5e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien au Mouffetard, théâtre des arts de la Marionnette situé dans le 5^e arrondissement.

Le Théâtre de la Marionnette à Paris est, depuis 1992, l'un des principaux acteurs de la diffusion de la marionnette en France, avec le Festival Mondial de Charleville-Mézières. Le Théâtre de la Marionnette à Paris, dirigé par Isabelle Bertola, est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Ville de Paris, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Département de Seine-Saint-Denis. Il est labélisé Centre National de la Marionnette par le Ministère de la Culture (CNMa) depuis octobre 2022.

Le Théâtre de la Marionnette à Paris s'est vu confier, sur décision conjointe de la Ville de Paris et du Ministère de la Culture, la direction du théâtre Mouffetard devenu le Mouffetard, Théâtre des arts de la marionnette. Ce lieu dédié a ouvert ses portes en novembre 2013. Le Mouffetard est aujourd'hui le seul théâtre en France consacré exclusivement à la marionnette contemporaine dans toute sa diversité. La programmation du Théâtre s'articule autour de spectacles en série et différents temps forts (dont la Biennale Internationale des Arts de la Marionnette et les Scènes Ouvertes à l'Insolite). Le théâtre se distingue également dans le développement de projets d'action culturelle sur le territoire parisien et francilien.

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de la 14^e édition des Scènes Ouvertes à l'Insolite qui s'est tenue du 8 au 15 juin 2022 en partenariat avec le Théâtre aux Mains Nues. Ce festival propose aux jeunes compagnies ou à des jeunes artistes indépendants de présenter leur première création devant un nombre important de programmateurs et d'institutionnels. L'objectif de ce festival est d'aider les jeunes artistes dans le développement de leur carrière et dans leur insertion professionnelle. 12 artistes ou compagnies sont venus présenter 12 spectacles pour 29 représentations dans 3 lieux différents : Le Mouffetard – CNMa, le Théâtre aux Mains Nues et le centre Paris Anim' Wangari Mathai.

En 2023, se déroulera la 11^e édition de la Biennale internationale des arts de la marionnette (BIAM), après son annulation en 2021. La BIAM se déploiera sur un vaste territoire puisque ce sont désormais 15 villes et 6 départements qui sont partenaires de l'événement. Un portrait sera consacré à l'artiste italienne Marta Cusunà découverte lors de la manifestation Chantier d'Europe au Théâtre de la Ville

en 2020. En 2023 le Mouffetard poursuivra son engagement dans le cadre de l'Olympiade Culturelle avec son projet OMNIprésences sportives dédié à la création, à la diffusion de spectacles marionnettiques et d'actions de médiation dans l'espace public.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, un acompte de 225.000 euros au titre de l'année 2023 a été attribué à l'association Le Théâtre de la Marionnette à Paris. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2023 à hauteur de 235.000 euros. Cela porte la subvention pour les activités 2023 de la structure à 460.000 euros au total, soit une hausse de 10.000 euros pour soutenir ce lieu nouvellement labélisé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant relatif à l'attribution du solde de fonctionnement, annexé au présent projet.

La Maire de Paris

2023 DAC 12 Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec le Mouffetard – Théâtre des arts de la marionnette à Paris (5e)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention du 2 février 2023 relative au versement d'un acompte sur la subvention attribuée au titre de l'année 2023 à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris, dont le siège social est situé 73, rue Mouffetard, 75005 Paris, et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 (2022 DAC 681) ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris, 73 rue Mouffetard 75005 Paris au titre de l'année 2023 est fixée à 460.000 euros, soit un complément de 235.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Paris Asso 53761 ; 2023_04702.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 235.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement de 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.